

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R 411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande présentée par l'entreprise MARRON TP SOMME, ZA du chant des oiseaux à 80800 FOUILLOY, pour des travaux de raccordement électrique sur une partie de la place Numa Buignet à SALEUX.

CONSIDERANT qu'il convient de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux dans les meilleures conditions de sécurité.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise MARRON TP SOMME pourra intervenir sur une partie de la place Numa Buignet à SALEUX pour procéder à des travaux de raccordement individuel électrique. Ces travaux se dérouleront du jeudi 23 novembre au lundi 04 décembre 2023.

Article 2 : Afin de permettre à l'entreprise d'intervenir et de travailler dans de bonnes conditions, le stationnement de tout véhicule (VL ou PL) sera interdit aux abords du point d'intervention et la circulation de tous véhicules sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de l'entreprise MARRON TP SOMME pendant toute la durée des travaux. A l'issue, les lieux devront être remis en état.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Monsieur KIT René, MARRON TP SOMME - chloe.luc@marrontp.fr
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 13 novembre 2023



Le Maire,
Isabelle RAMBOUR